Interreg Co-funded by the European Union
NEXT MED
EmpoweerNEET



CAHIER DES CHARGES

Expert externe – Suivi, évaluation et apprentissage (MEL) du programme de formation et de transition EmpoweerNEET

1. Contexte et cadre

EmpoweerNEET MED est un projet transnational cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg NEXT MED. Il soutient les jeunes et les femmes confrontés à des obstacles à l'emploi, à l'éducation et à la formation en renforçant leur employabilité et leurs compétences en entrepreneuriat social, et en facilitant leur accès à l'économie sociale et solidaire (ESS). Le projet rassemble six partenaires issus de Palestine, d'Espagne, de Grèce, du Liban, de Tunisie et de France.

Dans le cadre du lot de travail 3 (WP3), consacré au renforcement des capacités et à la formation, le consortium EmpoweerNEET met en œuvre un programme hybride élaboré conjointement, destiné à au moins 300 jeunes et femmes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) dans les six pays participants, avec un minimum de 50 participants par pays. Le modèle de formation approuvé combine 20 jours de formation en présentiel et 20 jours d'apprentissage en ligne, intégrant des connaissances théoriques, des travaux pratiques et des activités d'apprentissage adaptées aux contextes nationaux et aux besoins des participants. Ce programme de renforcement des capacités est complété par des opportunités ultérieures de développement d'entreprise et d'accompagnement à l'emploi, conçues pour faciliter la transition des participants de la formation à la mise en pratique, leur permettant ainsi de développer davantage et d'appliquer les connaissances et compétences acquises dans des contextes professionnels et entrepreneuriaux concrets.

Dans le cadre de l'activité 3.4.1, « Développement et mise en œuvre d'un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) », le consortium cherche à établir une approche cohérente de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) afin d'évaluer la mise en œuvre de la formation, son efficacité, la participation et la satisfaction des participants, ainsi que les résultats en matière de développement des compétences et d'application pratique. Bien que des experts puissent être engagés séparément par les organisations partenaires, des indicateurs de base communs et des principes de reporting sont essentiels pour assurer la comparabilité et l'apprentissage entre les six pays. La mission décrite dans le présent cahier des charges concerne spécifiquement le programme de formation français ; elle n'exige pas de l'expert sélectionné qu'il fournisse des services dans les cinq autres pays.

À cette fin, la Coopérative d'activité et d'emploi Petra Patrimonia (CDE PP) recherche un expert externe en suivi, évaluation et apprentissage (MEL) afin d'élaborer et d'adapter un cadre MEL pratique axé sur la formation, ainsi que des outils de suivi prêts à l'emploi pour les activités mises en œuvre en France. L'expert fournira des orientations méthodologiques initiales et assurera le renforcement des capacités de la CDE PP. La CDE PP restera responsable de la collecte continue des données, du suivi, de l'analyse et de l'utilisation des résultats tout au long de la mise en œuvre.

Conformément à l'activité 3.4.1, le processus de suivi, d'évaluation et d'apprentissage couvrira deux phases complémentaires du programme EmpoweerNEET : les activités de renforcement des capacités et de formation mises en œuvre dans le cadre du lot de travail 3 (WP3), et les activités ultérieures d'application pratique et de transition mises en œuvre dans le cadre du lot de travail 4 (WP4). Plus précisément, l'expert sera également chargé de rédiger deux rapports d'évaluation : l'un portant sur le programme de renforcement des capacités et de formation du lot de travail 3, couvrant le deuxième semestre, et l'autre portant sur les résultats de la mise en œuvre pratique et de la transition du lot de travail 4, couvrant le cinquième semestre. Bien que les responsabilités de l'expert se limitent aux activités mises en œuvre en France, la méthodologie, les indicateurs et les modalités de rapport devront rester compatibles avec les principes communs de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) établis dans les six pays partenaires.

2. But et objectifs

La mission de conseil vise à établir et à mettre en œuvre une approche MEL pratique, cohérente et durable pour le programme EmpoweerNEET mis en œuvre en France. La mission comprendra le développement d'outils de suivi et d'évaluation appropriés, l'évaluation de l'efficacité de la formation et des acquis d'apprentissage, ainsi que l'évaluation de la mise en pratique par les participants des compétences acquises à travers des opportunités ultérieures d'emploi, d'entrepreneuriat et de développement professionnel. L'expert devra produire deux rapports d'évaluation fondés sur des données factuelles correspondant aux



périodes de rapport du semestre 2 et du semestre 5 du projet, tout en garantissant la compatibilité méthodologique avec l'ensemble du consortium.

Définir un cadre MEL spécifique à la formation pour la France, aligné sur un ensemble gérable d'indicateurs clés compatibles avec le consortium, de règles de mesure et de responsabilités du personnel du CDE PP.

Examiner un échantillon représentatif de la documentation existante relative à la formation afin d'identifier les données disponibles, les lacunes et les moyens concrets d'intégrer les enregistrements antérieurs.

Développer des outils simples et accessibles de suivi, d'évaluation et de reporting au niveau national, y compris un classeur Excel dédié à la France.

Proposer un processus allégé de rapport et d'apprentissage, piloté par le CDE PP, pour examiner les résultats et améliorer la formation nationale ainsi que les activités de suivi pertinentes.

Donner aux points focaux du CDE PP les moyens d'utiliser et de maintenir ces outils grâce à une consultation en ligne conjointe avec le CDE PP et à un atelier de formation pratique en ligne.

Réaliser une évaluation structurée du programme national de formation, en examinant l'efficacité de la formation, la satisfaction des participants, le développement des compétences, l'engagement et la réalisation des résultats d'apprentissage attendus.

Évaluer la mise en pratique des compétences acquises et la progression des participants à travers des opportunités pertinentes en matière d'emploi, d'entrepreneuriat et de développement professionnel, en produisant deux rapports de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) fondés sur des données factuelles et alignés sur les périodes de rapport du projet.

3. Portée des travaux

3.1 Analyse documentaire et consultation

Réaliser une analyse documentaire ciblée de l'approche de formation approuvée, des objectifs d'apprentissage et des formats disponibles en matière de présence, d'évaluation et de retour d'expérience.

Animera une consultation en ligne conjointe avec les représentants désignés du CDE PP et, le cas échéant, les formateurs ou animateurs nationaux afin d'identifier les besoins en matière de suivi, les outils existants et les contraintes pratiques.

Identifier les sources de données prioritaires et les lacunes importantes, notamment lorsque les informations de référence ne sont pas disponibles, sans procéder à une évaluation rétrospective complète.

Intégrer une perspective sensible au genre dans l'analyse documentaire et les instruments proposés, notamment en prévoyant, dans la mesure du possible, des rapports ventilés par sexe et en tenant compte des expériences et des obstacles différents rencontrés par les femmes et les jeunes participants.

3.2 Cadre de formation MEL et matrice d'indicateurs

Élaborer un cadre concis et axé sur les résultats, suivant le parcours de formation : participation et engagement → apprentissage et développement des compétences → mise en pratique → progression post-formation. La matrice des indicateurs doit distinguer les indicateurs obligatoires du projet des indicateurs complémentaires relatifs à la qualité de la formation, et préciser les définitions, les méthodes de calcul, les sources de données, la fréquence, les responsables ainsi que les mesures appropriées ventilées par sexe. Les mesures clés doivent être structurées de manière à ce que les résultats de la France puissent être comparés ou consolidés avec ceux des autres partenaires du projet sans que l'expert ait à se rendre dans ces pays.

Domaine de suivi	Mesures illustratives axées sur la France
Participation et fidélisation	Participants uniques, assiduité, engagement, achèvement et abandon



	par cycle ou module de formation, ventilés par sexe lorsque ces données sont disponibles et pertinentes
Qualité de la formation	Pertinence, accessibilité, satisfaction, efficacité des animateurs et tout obstacle à la participation lié au genre qui aurait été signalé
Apprentissage et compétences	Évolution des connaissances, des compétences, de la confiance en soi et de la réalisation des objectifs d'apprentissage, avec une interprétation tenant compte des questions de genre lorsque cela est possible
Résultats concrets	Exhaustivité et qualité des portfolios, des travaux d'apprentissage, des concepts d'entreprise, des plans ou d'autres produits
Application pratique et progression	Mise en pratique des compétences acquises et progrès constatés en matière d'accès à l'emploi, d'entrepreneuriat, de mentorat, d'observation en milieu professionnel, de réseautage ou d'opportunités connexes
Apprentissage et adaptation	Problèmes identifiés, adaptations convenues, mesures prises et retours d'expérience sur les améliorations

3.3 Outils standardisés de collecte de données

Préparer une boîte à outils compacte et modifiable pour le CDE PP, pouvant être utilisée sans logiciel payant ni assistance technique spécialisée. Les outils doivent intégrer des questions sensibles au genre et un suivi ventilé par sexe lorsque cela est pertinent et approprié. La boîte à outils doit inclure :

Un bref profil du participant et un questionnaire de référence, comprenant des informations facultatives sur le genre/le sexe le cas échéant, avec des instructions claires concernant les données de référence manquantes avant la formation.

Un outil de suivi des présences et des résultats, avec un comptage cohérent et unique des participants et des synthèses ventilées par sexe, le cas échéant.

Un modèle proportionné d'évaluation des acquis et des compétences avant/après la formation, ou tout autre modèle adapté, en lien avec les objectifs de formation.

Des formulaires concis de satisfaction des participants et de retour d'information des formateurs pour les activités en présentiel et en ligne, permettant d'identifier les obstacles et les différences liés au genre, le cas échéant.

Une grille d'évaluation simple pour évaluer certains résultats concrets de la formation (tels que des portfolios, des concepts d'entreprise ou des plans d'action).

Un court formulaire de suivi des participants portant sur la mise en pratique des compétences acquises et la progression vers l'emploi, l'entrepreneuriat ou d'autres opportunités professionnelles pertinentes.

Un modèle national harmonisé de rapport et un classeur Excel simple et modifiable pour le suivi en France, doté d'un tableau de bord de base permettant d'exporter ou de synthétiser les indicateurs clés convenus en vue d'une consolidation au niveau du consortium ; aucun logiciel spécialisé ni aucune plateforme en ligne n'est requis.

3.4 Qualité des données, garanties éthiques et comparabilité

Fournir des orientations concises sur la saisie des données, les définitions des indicateurs, les contrôles, la

consolidation et la correction. Inclure des garanties de base contre le double comptage, les entrées manquantes et les

définitions incohérentes.

Préciser des garanties proportionnées en matière de confidentialité, de consentement, de minimisation des données et de conformité aux exigences applicables en matière de protection des données.

Expliquez comment le CDE PP doit consigner les limites découlant des adaptations apportées au programme national de formation, des différences de calendrier de formation et des informations de référence manquantes, afin de permettre des comparaisons transparentes avec les autres partenaires.

Utiliser, dans la mesure du possible, des données agrégées ou anonymisées dans les rapports communs du consortium.

3.5 Suivi, évaluation et compte rendu des résultats de la formation et de la mise en pratique

L'expert sélectionné mènera deux exercices d'évaluation complémentaires axés sur les activités du programme EmpoweerNEET mises en

œuvre en France.



A. Évaluation du programme de formation – 2e semestre (WP3)

L'expert évaluera la mise en œuvre, l'efficacité et les résultats du programme de renforcement des capacités et de formation, en s'appuyant sur les registres de présence disponibles, les évaluations des participants, les questionnaires de satisfaction, les résultats de la formation et les retours d'expérience qualitatifs pertinents.

L'évaluation portera sur :

- La mise en œuvre de la formation, la participation, la persévérance et l'achèvement.
- La qualité, la pertinence et l'accessibilité des activités de formation.
- La satisfaction des participants et leurs retours d'expérience.
- L'acquisition de connaissances, le développement des compétences et la réalisation des objectifs d'apprentissage.
- Les différences liées au genre, les obstacles à la participation et les résultats d'apprentissage, lorsque les données disponibles le permettent.
- Principaux défis, enseignements tirés et recommandations visant à améliorer la mise en œuvre de la formation.

Les résultats seront synthétisés dans un rapport MEL (suivi, évaluation et apprentissage) du programme de formation, qui rendra compte des réalisations, des lacunes identifiées, des limites méthodologiques et des recommandations concrètes.

B. Évaluation des résultats en matière d'application pratique et de transition – 5e semestre (WP4)

L'expert évaluera dans quelle mesure les participants ont mis en pratique les connaissances et les compétences acquises au cours du programme de formation à travers des expériences d'apprentissage pratique, d'emploi, d'entrepreneuriat et de développement professionnel ultérieures.

L'évaluation tiendra compte :

- L'application par les participants des aptitudes et compétences acquises.
- La participation à des activités pertinentes d'observation en milieu professionnel, de mentorat, de soutien à l'entrepreneuriat et de réseautage.
- Les progrès documentés vers des parcours d'emploi ou d'entrepreneuriat.
- Les retours des participants sur l'utilité de la formation pour favoriser les opportunités ultérieures.
- Les différences liées au genre en matière d'accès, de participation et de progression, le cas échéant.
- Principales réalisations, défis, enseignements tirés et recommandations visant à renforcer l'accompagnement à la

transition. Les résultats seront synthétisés dans un rapport MEL (suivi, évaluation et apprentissage) sur l'application pratique et

les résultats en matière de transition.

Les deux exercices d'évaluation s'appuieront sur des méthodes quantitatives et qualitatives appropriées, en utilisant les registres de suivi du projet, les outils d'évaluation, les retours d'expérience des participants et la documentation justificative pertinente.

Le CDE PP facilitera l'accès aux informations disponibles et coordonnera la collecte des données de suivi courantes. L'expert externe sera chargé d'examiner, d'analyser et d'interpréter les données pertinentes, ainsi que de rédiger les deux rapports d'évaluation.

Les deux rapports suivront une approche méthodologique et une structure de présentation cohérentes afin de faciliter la comparaison et la synthèse des résultats entre les six pays participants.

3.6 Cycle d'apprentissage et renforcement des capacités des partenaires

Définir un calendrier allégé et réaliste ainsi qu'une répartition des responsabilités concernant la collecte de données par le CDE PP, l'établissement des rapports nationaux, le partage des indicateurs convenus avec le consortium et l'utilisation des résultats.

Fournir un registre d'actions et d'apprentissage simple permettant de consigner les observations, les ajustements convenus et les responsabilités de suivi.



Organiser un atelier de formation pratique en ligne à l'intention du personnel désigné du CDE PP, afin de présenter l'utilisation des questionnaires, des modèles de rapports, des indicateurs sensibles au genre et du classeur Excel.

Tester la boîte à outils sur un petit échantillon de dossiers de formation français existants, apporter les ajustements nécessaires et fournir un guide d'utilisation concis ; une consultation en ligne du CDE PP doit précéder la finalisation de la boîte à outils.

1. 4. Livrables attendus

D1 – Cadre et méthodologie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) de la formation en France	Approche nationale concise de suivi ; matrice d'indicateurs comprenant des mesures clés harmonisées, des indicateurs sensibles au genre et ventilés par sexe, des définitions, des sources de données, des règles de calcul, la fréquence des rapports, les responsabilités du personnel et les garanties de base en matière de qualité des données. Élaborée à partir d'une consultation en ligne avec le CDE PP.
D2 – Boîte à outils opérationnelle MEL, classeur Excel et formation au CDE PP	Questionnaires nationaux modifiables, modèles de suivi des présences/achèvements et d'évaluation des acquis, grille d'évaluation des résultats pratiques, formulaires de suivi des participants et de rapport ; un classeur Excel simple en français dédié au suivi et un tableau de bord ; un guide d'utilisation ; un test de fonctionnalité limité ; et un atelier de formation en ligne destiné au personnel du CDE PP.
D3 – Rapport MEL sur le programme de formation (2e semestre)	Évaluation de la mise en œuvre de la formation, de son efficacité, de la satisfaction des participants, du développement des compétences, des acquis d'apprentissage, des défis rencontrés et des recommandations
D4 – Rapport MEL sur les résultats en matière d'application pratique et de transition (5e semestre)	Évaluation de la mise en pratique par les participants des compétences acquises, de leur progression grâce à des opportunités pertinentes, des résultats rapportés, des enseignements tirés et des recommandations

Les livrables D1 et D2 doivent être finalisés et officiellement remis en même temps que, ou avant, le rapport de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) du programme de formation du deuxième semestre (D3). Le deuxième rapport d'évaluation (D4) doit être remis conformément à la date limite de remise des rapports du cinquième semestre. L'acceptation de ces livrables déterminera les étapes de paiement correspondantes, telles que spécifiées à la section 9.

Le consultant doit soumettre les quatre livrables en français, conformément au calendrier de mise en œuvre et de rapport convenu. Le cadre et les outils de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) doivent être fournis dans des formats modifiables, tandis que les deux rapports d'évaluation doivent présenter des constatations fondées sur des données probantes, les limites méthodologiques, des conclusions et des recommandations concrètes. La méthodologie de rapport doit rester proportionnée aux données disponibles et alignée sur les principes d'évaluation communs établis au sein du consortium EmpoweerNEET. De plus, le classeur Excel doit être simple et ne nécessiter aucune licence payante, aucun abonnement ni aucune maintenance spécialisée.

5. Méthodologie et modalités de mise en œuvre

Les candidats doivent proposer une approche concise et pratique, axée sur un cadre et des outils de MEL spécifiques à la formation en France, tout en garantissant la compatibilité avec les indicateurs clés et les principes de rapport convenus par le consortium. La méthodologie doit tenir compte des cycles de formation déjà achevés et identifier de manière transparente les éventuelles limites des données historiques disponibles. La sensibilité au genre et une ventilation appropriée doivent être intégrées tout au long de l'approche.



L'expert travaillera principalement à distance avec le CDE PP. La mission comprend une consultation en ligne avec des représentants du CDE PP et un atelier de formation en ligne destiné au personnel du CDE PP. Le CDE PP fournira les dossiers pertinents disponibles et conservera la responsabilité de la collecte nationale régulière des données, du suivi, de l'analyse et de l'établissement de rapports après le transfert. L'expert est chargé de développer, de tester, de documenter et de transférer le cadre et les outils, et non de fournir des services de suivi continu.

Consultation initiale et examen ciblé	Semaine 1	Contributions pour le jour 1
Cadre national de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) et élaboration des indicateurs	Semaines 2 à 3	D1 – Cadre national de suivi, d'évaluation et méthodologie
Développement et test des outils de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL), du classeur Excel et de la formation du personnel	Semaines 3 à 6	D2 – Boîte à outils opérationnelle de suivi, évaluation et apprentissage (MEL) et renforcement des capacités
Suivi et évaluation du programme de formation (WP3)	Avant le 15 décembre 2026, sous réserve d'un calendrier de passation de marchés réalisable	D3 – Rapport de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) du programme de formation
Évaluation de la mise en œuvre pratique et des résultats de la transition (WP4)	Avant le 23 avril 2028	D4 – Rapport MEL sur l'application pratique et les résultats de la transition

Le développement initial et la mise en œuvre du cadre et des outils de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) devraient prendre environ 4 à 6 semaines. Les activités d'évaluation et de rapport qui suivront s'aligneront sur le calendrier de mise en œuvre du projet, les échéances précises, le niveau d'effort requis et les modalités contractuelles ayant été convenus avec l'expert sélectionné.

6. Profil de l'expert

Qualifications et expérience requises :

Diplôme de troisième cycle en évaluation, sciences sociales, éducation, économie, politiques publiques, études du développement ou dans un domaine connexe.

Au moins cinq ans d'expérience pertinente en suivi, évaluation et apprentissage, y compris l'élaboration de cadres de résultats et d'outils de reporting exploitables.

Expérience avérée dans la conception d'outils pratiques de suivi et d'apprentissage destinés à la formation professionnelle, à l'employabilité des jeunes, à l'entrepreneuriat, à l'apprentissage mixte ou à des programmes connexes de renforcement des capacités.

Solides compétences en recherche utilisant des méthodes mixtes, en analyse de données, en développement de tableaux de bord et de feuilles de calcul, en animation et en rédaction de rapports en anglais.

Maîtrise des outils de reporting basés sur Excel, de la formation des partenaires et de la rédaction de consignes claires ; capacité à appliquer des approches éthiques au traitement des données relatives aux jeunes participants.

Serait un atout : une expérience dans les programmes de coopération financés par l'UE, l'économie sociale et solidaire (ESS), l'inclusion des jeunes NEET, l'évaluation sensible au genre, ainsi que la connaissance de l'arabe et/ou du français.

7. Dossier de candidature et sélection

Les personnes ou cabinets de conseil intéressés doivent soumettre une proposition technique concise (méthodologie, outils proposés, calendrier et nombre estimé de jours de travail) ; une proposition financière distincte incluant toutes les taxes et tous les coûts applicables ; un CV à jour ou les profils de l'équipe ; ainsi que la preuve d'au moins deux missions pertinentes en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) ou des références professionnelles.

Pertinence de l'expérience en matière d'élaboration de cadres ou d'outils de MEL	25 %



Qualité et faisabilité de la méthodologie technique	30 %
Expérience dans les domaines de la formation, de la jeunesse, de l'employabilité ou de la programmation de l'ESS programmation	15 %
Expérience en matière de programmes multinationaux ou financés par l'UE programmes	10 %
Rapport qualité-prix et offre financière	20 %
TOTAL	100 %

Le CDE PP vérifiera l'éligibilité et évaluera les offres conformes aux critères publiés, en appliquant ses procédures de passation de marchés et les exigences pertinentes d'Interreg NEXT MED.

7.1 Sélection et décision d'attribution

Le CDE PP consignera par écrit l'évaluation et la décision d'attribution en utilisant les critères de notation publiés et les procédures de passation de marchés applicables. Les candidats seront informés du résultat, dans la mesure du possible, dans les deux semaines suivant la date limite de dépôt des candidatures. Toute attribution est subordonnée à la réalisation des vérifications internes requises et à la signature du contrat de services professionnels ; le cahier des charges ne constitue pas à lui seul un contrat.

8. Durée du contrat et calendrier de rapport

La mission de conseil sera mise en œuvre en deux phases correspondant au suivi et à l'évaluation du programme de renforcement des capacités EmpoweerNEET (WP3), puis aux activités pratiques de mise en œuvre et de transition (WP4).

Phase 1 – Suivi et évaluation du programme de formation (WP3)

La première phase portera sur l'élaboration et la mise en œuvre initiale du cadre et des outils nationaux de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL), ainsi que sur la préparation et la soumission du rapport MEL du programme de formation (D3), qui évaluera les activités et les résultats du programme de formation mis en œuvre en France.

Date limite de remise du rapport : avant le 30 décembre 2026, sous réserve de la confirmation du calendrier des marchés publics et des contrats.

Phase 2 – Évaluation de la mise en pratique et des résultats de transition (WP4)

La deuxième phase portera sur l'évaluation de la mise en pratique par les participants des compétences acquises et des résultats de transition pertinents, et aboutira à la remise du rapport MEL sur la mise en pratique et les résultats de transition (D4).

Date limite de remise du rapport : avant le 23 avril 2028.

L'expert veillera à ce que tous les livrables soient réalisés dans les délais, conformément au calendrier convenu. Le plan de travail détaillé, la répartition des jours de travail et les modalités contractuelles seront précisés dans le contrat de services professionnels signé avec CDE PP.

Calendrier indicatif de recrutement et de mise en œuvre

Étape clé	Calendrier indicatif
Date limite de candidature	Mercredi 2 décembre 2026
Évaluation des candidatures et sélection des experts	Du 3 au 4 décembre 2026
Signature du contrat et prise de fonction	7 – 8 décembre 2026
Première consultation, examen des documents et élaboration du cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (D1)	Du 9 au 14 décembre 2026
Élaboration des outils de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL), du classeur Excel et atelier de renforcement des capacités (D2)	14 – 21 décembre 2026
Finalisation et soumission du rapport MEL du programme de formation du WP3 (D3)	Avant le 30 décembre 2026



Suivi et évaluation de la mise en œuvre pratique et des résultats de la transition (WP4)	Au cours de la période de mise en œuvre du WP4 concerné
Soumission du rapport MEL sur l'application pratique et les résultats de la transition du WP4 (D4)	Avant le 23 avril 2028

9. Proposition financière et conditions de paiement

9.1. Type de contrat et offre financière

Le marché de services de conseil sera attribué sur la base d'un montant forfaitaire pour la prestation de services de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) conformément au présent cahier des charges.

Le budget maximal disponible pour cette mission s'élève à 12 500 euros, toutes taxes, honoraires professionnels et frais connexes compris.

Les candidats doivent soumettre une proposition financière globale couvrant l'ensemble du périmètre des travaux, y compris l'élaboration du cadre et des outils de MEL, les activités de renforcement des capacités et la préparation des deux rapports d'évaluation requis.

Le montant forfaitaire convenu du contrat sera fixé à l'issue de la procédure de sélection et précisé dans le contrat de prestation de services signé entre le CDE PP et l'expert sélectionné.

9.2. Calendrier de paiement

Le montant forfaitaire convenu du contrat sera versé en deux versements, sous réserve de la réalisation satisfaisante et de l'acceptation formelle des livrables correspondants :

- Première tranche (50 %) : après la soumission et l'acceptation formelle du rapport MEL du programme de formation (WP3), ainsi que du cadre MEL national et des outils opérationnels finalisés (D1, D2 et D3).
- Deuxième versement (50 %) : après la remise et l'acceptation formelle du rapport MEL sur les résultats de l'application pratique et de la transition (WP4) (D4).

9.3. Conditions de paiement

Les paiements seront effectués après la soumission des livrables concernés, leur acceptation formelle par le CDE PP et la réception de la facture correspondante.

L'expert sélectionné devra tenir compte de toute remarque raisonnable ou demande de révision dans le cadre du périmètre de travail convenu avant l'acceptation définitive.

Le montant total des paiements ne doit pas dépasser la valeur forfaitaire convenue du contrat. Toute modification du montant du contrat ou du périmètre des travaux nécessite un accord écrit préalable entre les parties contractantes, conformément aux exigences applicables en matière de passation de marchés.

Les modalités détaillées de facturation et de paiement seront définies dans le contrat de services professionnels signé.

10. Examen, acceptation et confidentialité

Les quatre livrables seront examinés par le CDE PP afin de vérifier leur conformité avec l'activité 3.4.1, leur qualité méthodologique, leur pertinence par rapport au programme national de formation, les exigences de suivi tenant compte de la dimension de genre, leur compatibilité avec les principes de reporting du consortium et leur conformité avec le cahier des charges convenu.

Le CDE PP fournira un retour d'information consolidé, et l'expert procédera à une série de révisions raisonnables par livrable, dans les limites du périmètre des travaux convenu.

L'acceptation formelle des livrables doit être confirmée par écrit par le CDE PP. Le paiement est subordonné à l'achèvement satisfaisant et à l'acceptation des livrables correspondants, conformément au calendrier de paiement établi à la section 9.

L'expert s'engage à protéger les informations non publiques relatives au projet ainsi que les données à caractère personnel, et à ne les divulguer qu'aux personnes autorisées à des fins approuvées. Tous les outils et livrables spécifiques au projet seront remis sous forme modifiable, conformément aux conditions de propriété intellectuelle et de confidentialité prévues dans le contrat de consultation signé.



11. Modalités de soumission

Les candidatures doivent être envoyées à : ferger.sarah-lou@cde-petrapatrimonia.eu

Objet de l'e-mail : Expert externe en MEL – Projet EmpoweerNEET

Date limite de dépôt des candidatures : mercredi 2 décembre 2026, à 17 h 00 (heure de France, UTC+1).

Les candidatures doivent inclure les documents spécifiés à la section 7. Les candidatures soumises en retard ou incomplètes ne seront pas prises en compte.

La mission porte sur l'élaboration d'un cadre et d'outils nationaux de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL), ainsi que sur la rédaction de deux rapports d'évaluation portant respectivement sur les résultats de la formation (WP3) et sur les résultats en matière d'application pratique et de transition (WP4) en France, tout en veillant à la conformité avec les principes communs de suivi du consortium. Elle ne couvre pas le suivi à l'échelle du projet ni l'évaluation finale indépendante du projet EmpoweerNEET.